

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le **11 septembre** à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Mesnil au Val se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Evelyne MOUCHEL, *Maire*, conformément aux articles L2122-8, L2122-9 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Evelyne MOUCHEL, *Maire*, Mmes Sophie LANDE *2^{ème} adjointe*, Gisèle GEFFROY, Colette MAHIER, Pascale COUVREUR, Mrs Philippe LEVEQUE, Marc MAHIER, Bruno TRAVERS, Cyril POINCHEVAL, David CHOUIPPE.

Absent excusé : M. Jean-Marie PICOT (a donné pouvoir à Mme Evelyne MOUCHEL)

Absents non excusés : M. Jacques CLIN.

Madame Gisèle GEFFROY est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 juin 2019.

I – POINTS D’EAU INCENDIE – CONTROLE DES POTEAUX - Délibération

Depuis 2017 les services du SDIS n’assurent plus que la reconnaissance opérationnelle des Point d’Eau Incendie (PEI). Le règlement départemental de Défense Extérieure Contre l’Incendie (DECI) préconise un contrôle technique tous les 3 ans, sans excéder 5 ans.

C’est à la collectivité détentrice de la police administrative de défense extérieure contre l’incendie d’organiser ce contrôle technique.

Le dernier contrôle technique datant de 2012, sur notre commune, il est impératif de le prévoir cette année.

Le devis émanant de Véolia pour le contrôle des 8 points d’eau incendie s’élève à 800.00€ HT

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal,

APPROUVE le devis de Véolia pour un montant de 800€ HT.

AUTORISE madame le Maire à signer le devis et à émettre les écritures comptables correspondantes.

II – CHAISE DU CELEBRANT – RESTAURATION - Délibération

La chaise du célébrant est hors d'usage et nécessite une réparation d'ampleur.

Ce mobilier étant classé, Mme COUVREUR informe le Conseil municipal que la commune peut bénéficier d'une subvention du conseil départemental à hauteur de 50% du montant de la facture.

Mme COUVREUR a fait les démarches nécessaires pour sa remise en état et présente les devis pour la restauration des tissus (et de la garniture) et des bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

RETIENT les devis suivants :

- de la société POUTAS DECORATION pour un montant de 683.75 € HT
- de l'entreprise EBENISTERIE – MENUISERIE Philippe DELAROCQUE pour un montant de 425,00 € HT

AUTORISE madame le Maire à signer les devis et à émettre les écritures comptables correspondantes sous réserve de l'attribution d'une subvention du conseil départemental.

III – LOCATON SALLE DE LA CANTINE – FACTURATION MENAGE ET DEGRADATION - Délibération

Madame le maire propose d'instaurer un tarif horaire de 25 € lorsque le ménage n'est pas effectué correctement.

Il sera facturé une ou plusieurs heures suivant l'état de propreté.

Il sera également facturé aux locataires toutes dégradations de matériel, ce tarif sera variable, et proportionnel à la dégradation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter ces nouvelles mesures.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION – GYM VOLONTAIRE - Délibération

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'Aurélie ALEXANDRE, présidente de l'association gymnastique volontaire, dans lequel elle sollicite l'attribution d'une subvention municipale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 500€ à l'association Gym Volontaire.

V – VOIRIE – TRAVAUX DE SECURITE

Le nombre croissant de véhicules au lotissement du clos Fleuri, entraîne des problèmes de stationnement et impacte la sécurité et la circulation. Un courrier sera donc envoyé aux résidents pour les inciter à stationner hors de cette zone. De plus le passage piéton entre les Erables et le clos Fleuri sera ratissé et nous invitons les piétons à l'utiliser.

I – ACCEPTATION D'UN DON – Délibération

Monsieur Guillaume MEDARD a fait un don de 200€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE le don de 200€ reçu pour la commune du Mesnil au Val et

AUTORISE madame le maire à émettre le titre de recette sur le budget de la commune correspondant à l'encaissement du chèque

VII – TOPOGUIDE DU VAL DE SAIRE – NOUVEAUX CIRCUITS – NOUVEAUX BALISAGES

Le nouveau topoguide du Val de Saire a apporté des changements dans les boucles (modifications des itinéraires, couleur du balisage...)

M. Bruno TRAVERS est chargé de la réalisation de ce nouveau balisage (qui sera en jaune pour le Mesnil au Val)

Tous les sujets ayant été abordés, la séance est levée à 21h50.